

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

10 août 2020	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 10 août 2020 à 20:00 heures.
Présences	<b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b>  Mme Linda Bergeron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Yves Lebel et M. Gustave Pelletier, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.  Assistent également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi que trois (3) citoyens.
Ordre du jour	<b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Yves Lebel et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 200801-7357</b>  <b><u>POINTS D'INFORMATION :</u></b>
Parc du centre-ville	a) Le maire mentionne qu'une entente sera conclue entre la Ville et la compagnie Irving concernant l'utilisation d'un terrain à des fins de parc. L'entente devrait comprendre une location équivalente au montant des taxes foncières annuelles pour cette propriété, ainsi que l'entretien normal de la propriété, soit la tonte de gazon et l'aménagement paysager.
Rencontre CISSS	b) Le maire a eu une rencontre avec Madame Isabelle Malo (CISSS BSL), Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata, et le maire de Témiscouata-sur-le-Lac, Monsieur Gaétan Ouellet, afin de discuter de la relève au niveau des médecins dans la région. Au cours des prochains mois, il devrait s'ajouter deux (2) médecins sur le territoire du Témiscouata. De plus, certains équipements seront remplacés à l'hôpital de Notre-Dame-du-Lac.
Asphaltage	c) Le maire mentionne que la pose d'asphalte a été faite au niveau de la 2 <sup>e</sup> Rue Est, la rue Raymond, l'avenue Lévesque, l'avenue Lavoie et la rue des Merisiers. Les employés municipaux procéderont au rapiéçage d'asphalte dans certaines rues au cours des prochains jours. De plus, plusieurs trottoirs ont été réparés et un prolongement de trottoir débutera prochainement sur l'avenue Principale.
Vidéotron	d) Le maire mentionne que Vidéotron devrait élargir ses services Internet sur le territoire de la municipalité afin de permettre la connexion d'environ 300 résidences supplémentaires.
Période de questions	<b><u>Période de questions :</u></b>  S/O.
Procès-verbal 2020-07-07	<b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Gustave Pelletier et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2020, tel que rédigé. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 200802-7357</b>
Comptes	La liste des comptes du mois de juillet 2020 au montant de 184 695.35 \$ est déposée.  <b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la liste des comptes de juillet 2020 s'élevant à 184 695.35 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 200803-7357</b>
Déboursés	La liste des déboursés de juillet 2020 est déposée au montant de 90 618.40 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu que la liste des déboursés de juillet 2020 au montant de 90 618.40 \$ soit et est acceptée.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200804-7358**

Certificat de disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Véronique Morneau, trésorière

**CORRESPONDANCE :**

PPA-ES

a) La Ville de Dégelis a reçu la confirmation d'une aide financière de 165 000 \$ dans le cadre du programme d'Aide à la voirie locale - Volet projet particulier d'amélioration - Enveloppe pour projets d'envergure ou supra-municipaux, destinée à la réfection du chemin Baseley. Cette aide financière devra être investie dans les trois (3) prochaines années.

Réclamation  
Alain Blanchet

b) Le propriétaire du 370 Route 295, Monsieur Alain Blanchet, réclame le remboursement de 400 \$ pour la location d'une pelle et l'achat de gravier, afin de corriger le talus devant sa propriété qui a été endommagé par des travaux d'égout réalisés à l'été 2019. Le propriétaire a discuté de la problématique à deux reprises avec le directeur général, ainsi que le directeur des Travaux publics et lors de ces deux rencontres, il avait été convenu que lorsque les employés de la ville auraient le temps, ils iraient apporter les correctifs nécessaires.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et résolu unanimement de ne pas verser le montant réclamé de 400 \$ à M. Alain Blanchet puisque celui-ci n'a pas attendu que le personnel de la ville effectue les travaux de correction convenus sur sa propriété.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200805-7358**

Démission de pompiers

c) **IL EST PROPOSÉ** par M. Yves Lebel et résolu unanimement d'accepter les démissions des pompiers suivants :

M. Jean-Gabriel Dumont                      31 juillet 2020  
M. Mathieu Bélanger                            31 juillet 2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200806-7358**

Soumission  
Niveleuse pour  
camion

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) camions sur quatre (4) sont munis d'une niveleuse afin d'améliorer la qualité du déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** le camion Western Star, acheté en 2015, ne possède pas de niveleuse pour le déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'une niveleuse de déneigement sous le camion améliorera le déneigement des voies publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues, soit :

- Les Produits Métalliques AT	10 700.00 \$	taxes en sus
- Service d'Équipement GD Inc.	8 000.00 \$	taxes en sus
- Phil Larochelle Équipement Inc.	6 855.10 \$	taxes en sus

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Gustave Pelletier et résolu unanimement d'accepter la soumission de Phil Larochelle Équipement Inc. pour l'achat d'une niveleuse (gratte sous-châssis type décapeuse), au coût de 6 855.10 \$ taxes en sus, le tout selon la soumission numéro DF20048-00 du 10 août 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200807-7358**

Chemin des Rêves

**CONSIDÉRANT** que le chemin des Rêves est un chemin privé, propriété de madame Jacynthe Ouellet, situé sur le lot 5 322 460 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que depuis quelques années, les résidents du chemin des Rêves demandent que la ville fasse l'entretien de cette route;

**CONSIDÉRANT** que le chemin des Rêves compte deux (2) embranchements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement :

- **QUE** la ville de Dégelis fasse l'acquisition du chemin des Rêves, soit la portion qui débute à la jonction du rang Turcotte et qui se termine au 11, chemin des Rêves, sur une largeur de 15 mètres et une longueur de 525 mètres, pour la somme d'un dollar (1 \$);
- **QUE** la ville de Dégelis s'engage à aménager une virée au bout du chemin;
- **QUE** la ville de Dégelis soit responsable de payer les frais de notaire associés à cette transaction;
- **QUE** la ville mandate la firme de notaires Côté Ouellet Thivierge pour enregistrer la transaction;
- **DE** nommer le maire, monsieur Normand Morin, et le directeur général, Monsieur Sébastien Bourgault, signataires de tous les effets légaux concernant cette transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200808-7359**

Servitude MTQ

**Considérant que** dans le projet de remplacement du ponceau P-15323 de la route de Packington, le ministère des Transports doit procéder à l'établissement d'une servitude temporaire de travail pour un chemin de déviation d'utilité publique d'une durée de 5 ans sur un lot appartenant à la Ville de Dégelis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Lemay et résolu unanimement que :

- **QUE** la Ville de Dégelis s'engage à autoriser pour la somme de 297 \$ l'établissement de la servitude temporaire de travail pour un chemin de déviation d'utilité publique d'une durée de 5 ans identifiée par la parcelle numéro 3, telle qu'illustrée sur le plan d'acquisition produit par Francis Tremblay, arpenteur-géomètre, le 12 juin 2020 sous le numéro 270 de ses minutes, lequel plan fait partie intégrante de ladite résolution. Tous les honoraires et débours du notaire suggéré seront acquittés par le Ministère;
- **QUE** M. Sébastien Bourgault, directeur général, soit autorisé à signer tous les documents relatifs au dossier d'acquisition numéro 6 2020 04045 affectant le lot 4 327 829, du cadastre du Québec, dans la ville de Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200809-7359**

Benoît Plourde  
CPTAQ

**ATTENDU QUE** Monsieur Benoît Plourde souhaite déposer une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour morceler une partie du lot 4 327 725, soit une superficie de 1 165.74 m<sup>2</sup> (27.32 m x 42.67 m), étant contigu au lot 5 370 473, et ayant une superficie de 8 450.1 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** le but de l'opération est de conserver une superficie minimale de 3 000 m<sup>2</sup> pour la résidence principale sur le lot 4 327 725 et de séparer ce dit lot du lot 5 370 473, afin qu'éventuellement, monsieur Benoit Plourde puisse être en mesure de vendre ou de céder l'un ou l'autre desdits lots (5 370 473 et 4 327 725);

**ATTENDU QUE** Monsieur Benoît Plourde souhaite obtenir l'appui de la ville de Dégelis dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Linda Bergeron et unanimement résolu d'appuyer la demande de Monsieur Benoît Plourde auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200810-7360**

Ventes de garage

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yves Lebel et résolu unanimement d'annuler la résolution 200717-7352 et de recommander seulement à la population de tenir leurs ventes de garage la dernière fin de semaine de mai et de septembre de chaque année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200811-7360**

Demande de contribution  
CPE Dégelis

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et résolu unanimement de verser une contribution financière de 5 000 \$ au CPE de Dégelis pour son projet d'agrandissement de la pouponnière à l'installation de Dégelis au montant total d'environ 120 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200812-7360**

Centre  
Infotouriste

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis est située à la frontière entre le Québec et le Nouveau-Brunswick;

**CONSIDÉRANT QUE** Dégelis est considérée comme la troisième porte d'entrée au Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**un Centre Infotouriste est situé sur le territoire de la ville de Dégelis;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Infotouriste a subi une baisse d'achalandage depuis son déménagement vers le 1175, avenue de l'Accueil, à Dégelis;

**CONSIDÉRANT QU'**il demeure important d'assurer une continuité au Centre Infotouriste de Dégelis;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Tourisme envisage de réorganiser l'ensemble des centres Infotouristes du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC ainsi que l'ATR peuvent jouer un rôle important pour le maintien d'un centre Infotouriste à Dégelis;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Richard Lemay et résolu unanimement de demander l'appui de la MRC de Témiscouata, ainsi que de l'ATR du Bas-Saint-Laurent, afin de maintenir l'ouverture du Centre Infotouriste à Dégelis, ville frontalière au Nouveau-Brunswick.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200813-7360**

Garage municipal

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yves Lebel et résolu unanimement d'accepter les plans et devis pour soumission et de lancer l'appel d'offres le plus tôt possible dans le cadre du projet d'agrandissement du garage municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200814-7360**

Vente pour taxes

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yves Lebel et résolu unanimement de mandater la firme Michaud Vaillancourt avocats pour entreprendre les démarches en justice pour interrompre le délai de prescription sur les taxes pour le matricule 1968 10 5143 de la municipalité de Dégelis, tel que défini à l'article 484 de la *Loi sur les Cités et Villes*, et d'entreprendre les procédures de vente pour taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200815-7360**

Période  
de questions

**Période de questions :**

S/O.

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 20h25.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200816-7361**

\_\_\_\_\_  
Normand Morin, maire

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourgault, greffier